N° SIRET : 21240223400018	**COMPTE FINANCIER UNIQUE**	Département : DORDOGNE
Etablissement : MAIRIE DE LALINDE	**Année 2025**	Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
Budget : BUDGET PRINCIPAL	**Page n° 1**	Date d'Edition : 17/02/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 26/02/2026 à 19 heures 00

Nombre de membres en exercice 23
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
VOTES : Contre = Pour = Abstentions =0
Date de convocation : 19/02/2026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Esther FARGUES
délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Esther FARGUES, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		472 094,65	129 987,18		129 987,18	472 094,65
Opérations de l'exercice	2 642 513,56	3 019 161,23	963 611,46	918 876,37	3 606 125,02	3 938 037,60
TOTAUX	2 642 513,56	3 491 255,88	1 093 598,64	918 876,37	3 736 112,20	4 410 132,25
Résultats de clôture		848 742,32	174 722,27			674 020,05
Restes à réaliser			462 304,44	227 035,97	462 304,44	227 035,97
TOTAUX CUMULES	2 642 513,56	3 491 255,88	1 555 903,08	1 145 912,34	4 198 416,64	4 637 168,22
RESULTATS DEFINITIFS		848 742,32	409 990,74			438 751,58

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet :

Pour expédition conforme,
Maire,